



Luxembourg Music School

Règlement Interne

Inscription/contrat

La signature du formulaire d'inscription engage l'élève ou son représentant légal à l'observance du présent règlement. L'inscription se fait pour une durée minimum d'une année et est à considérer comme contrat.

Année scolaire

L'année scolaire se subdivise en deux semestres de 18 semaines chacun (cf calendrier de l'année en cours).

Les vacances scolaires et jours fériés légaux sont identiques à ceux en vigueur dans les écoles publiques au Grand-duché de Luxembourg durant l'année.

Inscription en cours de l'année

Les inscriptions enregistrées en cours de l'année scolaire feront l'objet d'une facturation calculée au prorata des leçons suivies durant la période en cours.

Démission

En cas de résiliation hors délai de l'inscription (2 mois d'avance par écrit à la Luxembourg Music School), le montant total de la cotisation de l'année sera perçu.

Réinscription

La réinscription s'effectue au moyen d'un formulaire de réinscription remis à chaque élève avant la fin de l'année en cours.

Tarifs des cours

Les tarifs sont payables par semestre ou par année par virement bancaire. Veuillez consulter notre liste des prix.

Exclusion

La Luxembourg Music School se réserve le droit d'exclusion d'un élève en cas de non respect des localités et des instruments mis à disposition.

Horaires et lieu des cours

L'inscription est définitive si le formulaire d'inscription est rempli et signé et si le tarif est payé. Le professeur concerné ou un représentant de l'Luxembourg Music Schoolitar School se met en contact avec l'élève ou avec son représentant légal afin de convenir avec celui-ci de l'heure de son cours.

Lieu des cours: 221, route de Luxembourg, Bofferdange, 5, rue St.Antoine, Diekirch ou Route de Luxembourg, Sandweiler.

Absences

En cas d'absence de l'élève, celui-ci s'engage à avertir la Luxembourg Music School d'avance dans les meilleurs délais. Les leçons manquées ne pourront ni être remplacées, ni remboursées.

En cas d'absence prolongée (+ de 3 cours consécutifs) de l'élève due à une maladie ou à un accident, les leçons manquées peuvent être remboursées sur la présentation d'un certificat médical.

Droit à l'image

L'élève (ou son représentant légal) autorise la Luxembourg Music School à utiliser les photos sur lesquelles il peut apparaître dans le cadre des activités de l'école.

Cours

Les différents degrés du cursus des études s'établissent comme suit:

Cycle inférieur (1 à 3 ans)

Cycle moyen (1 à 3 ans)

Cycle supérieur (1 à 3 ans)

Sur l'avis et les conseils du professeur et du directeur technique de l'école, le déroulement de ce cursus peut être modifié et écourté selon les progrès réalisés par l'élève. Le professeur se réserve le droit de composer les groupes des cours collectifs et des cours spécialisés intensifs à deux selon le niveau des élèves.

Examens/appréciation

Le passage d'année en année dans le même cycle se fait sous forme d'appréciation par le professeur et par le directeur technique.

Le passage de cycles (inférieur à moyen ou moyen à supérieur) peut se faire sous différentes formes telles que concerts, auditions.....). Les examinateurs experts sont choisis parmi des instrumentistes renommés et reconnus.

Audition

Dans le cadre des différents cours, la Luxembourg Music School peut proposer des spectacles pendant l'année. La participation active des élèves y est souhaitable et comprise dans le tarif annuel du cours respectif de l'élève.

Administration

La Luxembourg Music School est géré par la société:

Luxembourg Drum School s.à r.l.

221, route de Luxembourg

L-7374 Bofferdange

Tel. 33 25 92 / 671 252625

info@luxmusicschool.lu

www.luxmusicschool.lu